

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 12 MARS 1988
N° 0745 /15.08.01

Monsieur le Docteur SENDAMA Ignace
B.P. 30 BUTARE.-

OBJET: Stage en Médecine
sportive.

Monsieur le Docteur,

Suite à votre lettre du 5/12/1987
relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que mon Département ne dispose pas de bourses
de Stage en Médecine Sportive.

Cependant, si nous avons une offre,
nous présenterons votre candidature.

Veillez agréer, Monsieur le Docteur,
l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif en mission
Le Secrétaire Général
MUGEPA Romuald.-



Dr. Ignace SENDAMA
B.P. 30. BUTARE
BUTARE

Butare, le 5 février 1988

A l'attention de :
Date d'entrée : 12/2/88
N° d'association : 1318/17-08

DGSI
Repondre

Disports
DIVEPS
19/2/88

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Si je me permets l'honneur de vous adresser la présente, c'est pour vous demander s'il y aurait lieu de me maintenir dans le programme de formation en médecine sportive.

En effet, Monsieur le Ministre, un entretien verbal avec le Secrétaire Général de votre département m'a appris l'existence d'un tel programme. Or vous connaissez mon intérêt pour le sport et sa promotion dans notre pays. Cependant, en ce qui me concerne, cette formation ne devrait pas aller au delà d'un stage d'une année.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Dr. Ignace SENDAMA.
[Signature]